

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la séance du Conseil Communautaire du 02 juin 2022

Date de convocation : 27 mai 2022

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : Arlette Dupilet

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 57 titulaires – 7 suppléants

Membres présents en qualité de conseillers communautaires :

Xavier Bartoszek - Jessica Tanca - Mirtille Stiévenard - Yves Condevaux - Marie-Thérèse Valin - Marie-Hélène Leroy - Murielle Caron - Sophie Wiczorek - Georges Cino - Catherine Grodziski - Alain Pakosz - Arlette Dupilet - Daniel Gambiez - Nadine Delbouille - Michel Demory - Frédéric Delannoy - Séverine Lubrez - Delphine Zagacki - Sylvie Larivière - Séverine Frackowiak - Laurent Martinez - Lionel Fontaine - Daniel Brassart - Jeanne Roman - Salvatore De Cesare - Elio Marchese - Joël Pierrache - Rosana Mazagran - Marie-Joëlle Alfano - Rémy Vanandrewelt - Marc Delecluse - Julien Quenesson - Lydie Matuszak - Marc Durant - Marlène Mortuaire - Christian Tosolini - Marie-Françoise Falempe - Jean-Michel Sieczkarek - Patrice Bricout (départ au point 18).

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire :

0

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire :

Noël Poignard à Yves Condevaux - Georges Dévenot à Marie-Hélène Leroy - Christelle Rutkowski à Alain Pakosz - Daniel Hocq à Séverine Lubrez - Denis Michalak à Sophie Wiczorek - Claude Merly à Laurent Martinez - Joëlle Fava à Lionel Fontaine - Jean Savary à Jeanne Roman - Christian Bulinski à Salvatore De Cesare - Omar Ouazzi à Joël Pierrache - Yazid Lehingue à Frédéric Delannoy - Jérôme Matuszewski (arrivé au point 18) à Georges Cino - Isabelle Werquin à Rémy Vanandrewelt.

Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Michel Meurdesoif - Valérie Goupy - Rita Kfoury (arrivée au point 4) - Michelle Blanquet - Marie Cau.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Monsieur le Président commence la séance par un moment de recueillement à la mémoire de Monsieur Gilles GREVIN.

Le compte-rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 07 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion de l'exercice 2021 – tous budgets – approbation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats tels que constatés dans les comptes de gestion de l'exercice 2021, de constater que les résultats des comptes de gestion sont conformes à ceux des comptes administratifs dudit exercice et de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable Public n'appellent aucune observation de sa part.

2. Comptes administratifs de l'exercice 2021 – tous budgets – approbation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter, hors de la présence de Monsieur Frédéric Delannoy, Président, les comptes administratifs de l'exercice 2021 et d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés.

3. Reprise et affectation des résultats définitifs de l'exercice 2021 aux budgets 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation et à la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2021 aux budgets de l'exercice 2022 dans les conditions sus exposées.

4. Budget principal 2022 – Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter cette décision modificative n°1 du budget principal 2022 telle que présentée.

5. Budget annexe 2022 de l'opération de lotissement « Bruille-Lez-Marchiennes – extension le Village » – Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter cette décision modificative n°1 du budget annexe 2022 de l'opération de lotissement « Bruille-Lez-Marchiennes – extension le Village » telle que présentée.

6. Rapport égalité Femmes / Hommes 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

7. Création du Comité Social Territorial

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), de maintenir le paritarisme numérique au sein de cette instance de dialogue social en fixant un nombre de représentants de Cœur d'Ostrevent égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, de maintenir le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de Cœur d'Ostrevent.

8. Convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Hornaing

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Le Président à signer le projet de convention de mise à disposition de personnel « Educateur Sportif » du Syndicat Intercommunal de gestion de la piscine d'Hornaing vers la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent durant la période estivale 2022 au sein de la base de loisirs de « Rieulay » et de permettre le versement d'une prestation de mise à disposition au bénéfice du Syndicat Intercommunal de gestion de la piscine d'Hornaing à prestation accomplie recouvrant la rémunération de l'agent charges incluses.

9. Concession d'aménagement ZAC Barrois : Avenant n°8 – cession de terrain à la SAS Vieux Château ou à toute société s'y substituant sur le parc d'activités « Barrois » (Montigny-en-Ostrevent / Pecquencourt) – participation pour complément de prix

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la SEM Territoires 62 à céder le terrain d'une superficie de 12 311 m² à la SAS VIEUX CHATEAU ou à toute autre société s'y substituant au prix de 14 € HT/m², de verser une participation pour complément de prix d'un montant de 12 311 € HT à la SEM Territoires 62 comme prévu dans la concession d'aménagement dès lors que cette cession sera réalisée à un prix inférieur au prix du bilan de l'opération, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°8 à la concession d'aménagement et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération, dont la liste des bénéficiaires reprenant les conditions de cession ci-dessus ainsi que le cahier des charges de cession de terrain au profit de la société ou toute autre société s'y substituant,

10. Cœur d'Ostrevent et Mission Bassin Minier – Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 / Volet territorial

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 / volet territorial entre la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et la Mission Bassin Minier, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Cœur d'Ostrevent et Etablissement Public Foncier – Convention de partenariat / volet territorial – Programme pluriannuel d'intervention 2020-2024

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat / volet territorial, au titre du programme pluriannuel d'intervention 2020-2024, entre la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et l'Etablissement Public Foncier, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Reconduction du dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la reconduction de l'aide financière à l'acquisition de vélo à assistance électrique selon les modalités présentées, d'approuver les termes du règlement du dispositif d'aide, d'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et d'inscrire les crédits nécessaires au versement de cette aide au budget primitif 2022.

13. Signature de la charte de coopération métropolitaine en santé 2022/2028 – Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la charte de Coopération Métropolitaine en santé avec le Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour la période de 2022 à 2028, telle qu'elle est annexée, d'engager toutes les démarches nécessaires et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action.

14. Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour l'entretien des chemins de randonnées inscrits au PDIPR pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président, à signer la convention de partenariat jointe en annexe, pour l'entretien de 13 circuits inscrits au PDIPR et à prendre l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la campagne 2022 – 2023 de l'opération « Plantons le décor »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Plantons le décor » tel que présenté.

16. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

17. Communication du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-De-France sur la gestion de la SPL « Société des Transports de l'Arrondissement de Douai » au titre des exercices 2017 à 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de débattre du rapport d'observations définitives relatif au contrôle exercé par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de la SPL « Société de Transports de l'Arrondissement de Douai » et de donner acte au Président de la présentation de ce rapport.

18. Office de Tourisme Intercommunal – Rapport d'activité 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal, tels que joints à la présente délibération, et d'autoriser le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19. Classement de l'Office de Tourisme Intercommunal en catégorie II

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Préfet de Lille, le classement de l'Office de Tourisme intercommunal en catégorie II.

20. Droit à la formation des élus locaux et fixation des crédits affectés

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus de la Communauté de Communes d'un montant au moins égal à 2% du montant des indemnités des élus,
- De valider les orientations suivantes en matière de formation
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou appartenance aux différentes commissions,
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),
 - Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,

- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.)
- De décider que seront pris en charge (sous les conditions prévues précédemment) :
 - Les frais d'enseignement,
 - Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,
 - Les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.
- De décider que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - Agrément des organismes de formations,
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet ; de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité,
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
 - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- D'allouer une enveloppe de crédits de 10 000€ consacrée à la formation des élus au budget 2022.

21. SCOT Grand Douaisis – Désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Madame Evelyne Tomasi comme représentant titulaire et Madame Laurence Bray comme représentant suppléant pour siéger au sein du SCOT Grand Douaisis.

22. SIDEN-SIAN - Désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Stanislas Cichowski comme délégué titulaire pour la compétence « Eau Potable ».

23. SMAPI - Désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Gilles Paciocco comme représentant titulaire pour siéger au sein du SMAPI suite au décès de Monsieur Richard FATIEN, d'annuler la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2022, de confirmer la désignation de Monsieur Christian GAZET en qualité de délégué titulaire au sein du comité syndical du SMAPI, et de désigner Madame Séverine Lubrez comme délégué suppléant de Monsieur Gazet au sein du comité syndical du SMAPI.

24. Demande d'extension du périmètre d'adhésion de Cœur d'Ostrevent au SIDEN-SIAN à la commune d'Emerchicourt pour l'exercice des compétences « eau potable » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à compter du 1er juillet 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander au SIDEN-SIAN l'extension du périmètre d'adhésion de Cœur d'Ostrevent à la commune d'Emerchicourt pour l'exercice de la compétence « eau potable » à compter du 1^{er} juillet 2022 et de charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin et de la notifier à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

25. Demande d'adhésion de Cœur d'Ostrevent au Syndicat d'Assainissement des communes d'Abscon, Mastaing, Roeulx et Emerchicourt en représentation-substitution de la commune d'Emerchicourt

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander au Syndicat d'Assainissement des communes d'Abscon, Mastaing, Roeulx et Emerchicourt, l'adhésion de Cœur d'Ostrevent en représentation-substitution de la commune d'Emerchicourt pour l'exercice des compétences « Assainissement collectif et non collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à compter du 1^{er} juillet 2022 et de charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin et de la notifier à Monsieur le Président du Syndicat d'Assainissement des communes d'Abscon, Mastaing, Roeulx et Emerchicourt.

26. Demande d'extension du périmètre d'adhésion de Cœur d'Ostrevent au SyMEA à la Commune d'Emerchicourt pour l'exercice de la compétence « SAGE » à compter du 1er juillet 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander au SyMEA l'extension du périmètre d'adhésion de Cœur d'Ostrevent à la commune d'Emerchicourt à compter du 1^{er} juillet 2022, et de charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin et de la notifier à Monsieur le Président du SyMEA.

27. Demande d'adhésion de Cœur d'Ostrevent au Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE) en représentation-substitution de la commune d'Emerchicourt pour l'exercice de la compétence « GEMAPI »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander au Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut l'adhésion de Cœur d'Ostrevent en représentation -substitution de la commune d'Emerchicourt pour l'exercice de la compétence « GEMAPI » à compter du 1^{er} juillet 2022, et de charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin et de la notifier à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut.

28. Mandats de représentant de Cœur d'Ostrevent vacants suite au décès de Monsieur Gilles GREVIN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Madame Marie-Hélène Leroy comme délégué titulaire pour siéger au sein du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis, et de désigner Madame Marie-Hélène Leroy comme délégué titulaire pour siéger au sein de la Mission Locale du Douaisis.

Affiché le *Mardi 07 juin 2022*

Lewarde, le *07.06.22*

Le Président



Frédéric DELANNOY